



Handicap & Vieillesse

**Résidences locatives  
s'engage**

# Nos engagements

1

## Adapter

les logements pour permettre à ses résidents de rester dans leur logement

2

## Attribuer

les logements adaptés aux ménages qui en ont besoin

3

## Améliorer

progressivement l'accessibilité du parc

4

## Poursuivre

le développement d'une offre de logements adaptés aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite

5

## Accompagner

le développement d'offres de services de proximité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite

# Adapter les logements

**Le principe : Faciliter l'adaptation du logement dès que c'est nécessaire, cohérent et possible**

Toute demande d'adaptation de logement liée à une question de mobilité ou de handicap est étudiée. Elle se conclut soit par la réalisation de travaux soit par un accompagnement du locataire vers un logement plus adapté.

### ■ Des travaux d'adaptation possibles :

- Le demandeur fournit un **certificat médical** attestant que l'état de santé d'un des occupants nécessite une adaptation
- Le logement est classé comme "**accessible et adaptable**"
- Le **montant des travaux** pris en charge par CISN Résidences Locatives est **inférieur à 5000 €** par logement\*
- Les travaux sont **techniquement réalisables**.

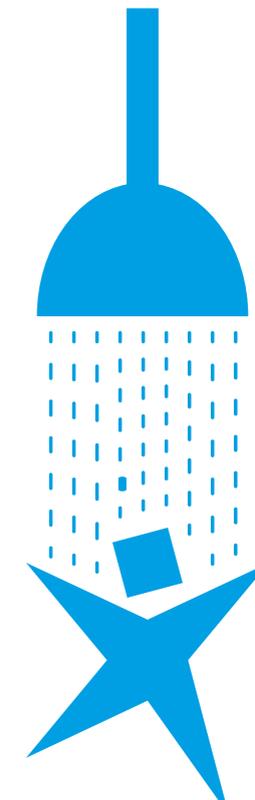
### ■ Les adaptations les plus fréquentes :

- Remplacement de baignoire par une douche
- Electrification des volets roulants
- Installation de barre d'appui

### ■ Un accompagnement personnalisé

- Des interlocuteurs spécialisés
- Une information du résident à chaque étape du traitement de sa demande
- En cas de réponse défavorable, une mutation dans le parc existant est étudiée (Cf. Engagement n°2)
- Un soutien proposé pour la recherche d'aide financière
- Un suivi systématique de la bonne exécution des travaux.

\* dans la limite du budget alloué



# Attribuer les logements

Le principe : attribuer les logements adaptés aux ménages qui en ont besoin

## ■ Un examen attentif de chaque situation

### Pour un locataire

- Si l'adaptation du logement n'a pas été possible, un entretien est proposé pour l'accompagnement vers un autre logement.
- S'il formule une demande de mutation au motif d'un problème de santé, un entretien lui est proposé

### Pour un demandeur (non locataire de CISON Résidences Locatives)

- Un contact est également systématiquement pris pour bien identifier son besoin en terme d'aménagement

## ■ Une recherche ciblée des candidats pour chaque logement adapté

- A chaque relocation d'un logement adapté ou adaptable les ménages rencontrant des problèmes de santé sont priorités.
- Une visite du logement est proposée au candidat avant le passage en commission d'attribution afin de s'assurer que le logement correspond bien à ses attentes.

## ■ Des petits travaux d'adaptation possibles pour accompagner l'attribution d'un logement

- Lors d'une attribution d'un logement adapté ou adaptable, des aménagements complémentaires peuvent être étudiés



# Améliorer l'accessibilité

Le principe : accentuer l'accessibilité et l'adaptation du parc lors des réhabilitations

## Résidence Le Chêne Vert



Pour améliorer l'accessibilité de ses résidences, à chaque programme de réhabilitation, CISON Résidences Locatives étudie les adaptations suivantes :

### ■ Adaptation des accès

- Motorisation des portes de halls (en fonction des besoins)
- Sécurisation des portes de halls (intégration interphonie audio et vidéo)
- Eclairage des accès et des halls commandé par détecteurs de présence
- Balisage pour personnes déficientes visuelles

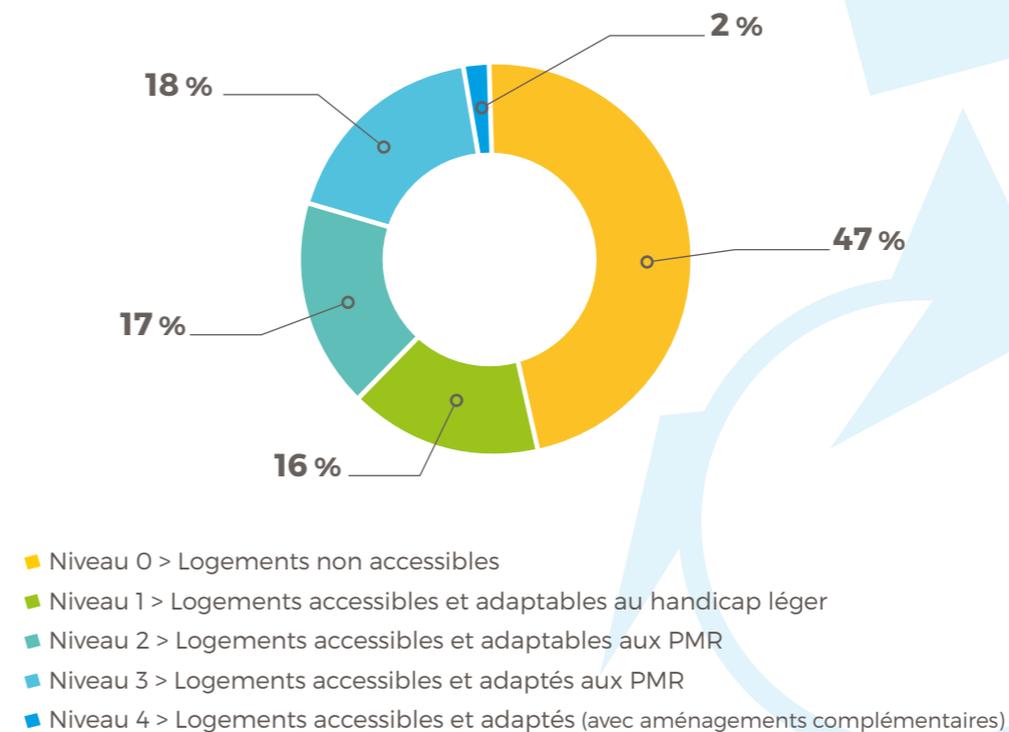
### ■ Adaptation des logements

- Electrification des volets roulants
- Adaptation des salles de bains

D'autres travaux peuvent également être étudiés pour répondre à des besoins spécifiques.

# Améliorer l'accessibilité

## Niveau d'adaptation du parc de CISON Résidences Locatives



Données au 01/01/2021

## Un logement "adapté PMR", c'est :

- Un logement accessible
- Une unité de vie au rez-de-chaussée (chambre, salle de bain, pièce de vie, WC)
- Une douche avec seuil réduit
- Un WC avec espace de transfert
- Des largeurs de porte et de couloir suffisante pour le passage d'un fauteuil
- Des volets roulants électriques

NB : Définition arrêtée par l'USH Pays de la Loire, commune à l'ensemble des bailleurs sociaux de Loire-Atlantique

# Poursuivre le développement

**Le principe : développer une offre de logements adaptés en concertation avec les acteurs du territoire**

## ■ Une étude systématique pour une offre de logements adaptés dans toutes les nouvelles résidences

En partenariat étroit avec les communes, le développement de logements adaptés fait l'objet d'une attention particulière.

Cet engagement se traduit en particulier par la réalisation :

- De programmes entièrement ou partiellement dédiés aux personnes âgées
- De logements individuels de plain-pied ou avec une chambre en rez-de-chaussée
- Des adaptations spécifiques pour les logements en collectif, situés en rez-de-chaussée ou desservis par un ascenseur
- De T2 systématiquement dotés d'une douche, tout comme 50 % des T3

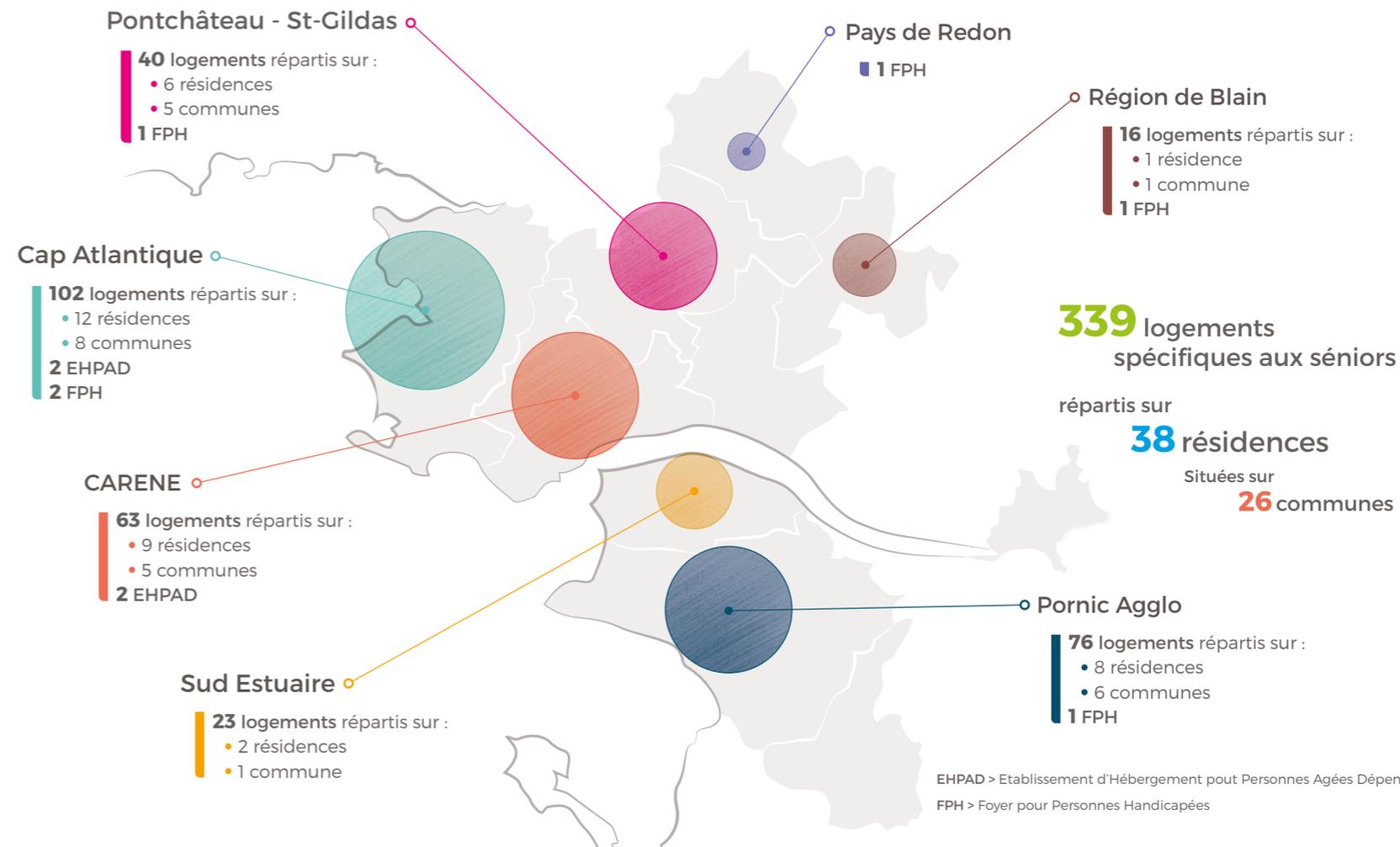
## ■ Un cahier des charges spécifiques "logements neufs adaptés"

CISN Résidences Locatives dispose de prescriptions précises pour améliorer l'accessibilité des logements adaptés au-delà du cadre réglementaire :

- La localisation, le type d'habitat et la proximité des services
- L'accessibilité extérieure : Cheminements avec revêtement durable, accès à l'immeuble de préférence de plain-pied, accès aux terrasses, rez-de-jardin, balcons, locaux annexes
- Le stationnement adapté : nombre, positionnement
- La conception des parties communes : porte d'accès à l'immeuble (motorisation, visio et interphonie) ; ascenseur à partir de 15 logements en étages ; hall d'entrée d'immeuble avec sol contrasté non glissant, circulation aisée ; couloirs et escaliers adaptés (largeur, contraste...)
- La conception des parties privatives
- Les équipements intérieurs

# L'offre de logements

Séniors et personnes handicapées



# Accompagner le développement

Le principe : permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de bénéficier de services, de lieux de vie ou de partage à proximité de leur domicile

CISN Résidences locatives soutient ou développe les initiatives qui améliorent la qualité de vie des personnes dont la mobilité est réduite :

- Des services de proximité pour atténuer les difficultés de mobilité
- Des actions favorisant l'activité, la rencontre, le lien social, la lutte contre l'isolement.

## ■ Des services et animations pour les locataires au plus près de leur domicile

CISN Résidences locatives développe des partenariats de proximité pour faciliter la vie au quotidien de ses locataires.

Services de restauration, gymnastique douce, jardins partagés, ou autres animations diverses, ... peuvent ainsi être proposés en lien avec des résidences services ou EHPAD.

## ■ Une offre de résidences avec des lieux communs et des espaces de rencontre

Certaines résidences sont pensées de façon à proposer un espace commun aux futurs résidents.

Ces lieux sont gérés par des Caisses de retraite, les CCAS ou des associations. Sous des formes différentes, ils contribuent à offrir des services de proximité, de convivialité à un public pour lequel la mobilité est un enjeu au-delà du logement.





# CISN

Résidences  
locatives

13 avenue Barbara  
44570 Trignac  
02 40 22 95 50



[cism-residenceslocatives.fr](http://cism-residenceslocatives.fr)